



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 128148

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les propositions exprimées par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur la médecine scolaire. Les rapporteurs préconisent de confirmer la faculté des médecins scolaires de prescrire des examens diagnostiques, notamment des bilans orthophonistes. Ils suggèrent en outre que soit affirmée la continuité des actions de dépistage et des soins, en développant les fonctions « d'accompagnement santé » des familles dans les zones prioritaires sur le plan médico-social. Il la remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128148

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1224

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)